

## **Modèle de Contrat de Franchise**

### CONTRAT DE FRANCHISE

Entre :

(Nom du Franchiseur),

(Société/Entreprise),

(Adresse),

(N° de téléphone),

E-mail :

(ci-après dénommé "le Franchiseur")

Et :

(Nom du Franchisé),

(Société/Entreprise),

(Adresse), (

N° de téléphone),

(E-mail)

(ci-après dénommé "le Franchisé")

### **Préambule :**

Le Franchiseur a développé un concept commercial spécifique comprenant des produits/services, une marque, et un savoir-faire. Le Franchiseur souhaite étendre son réseau par l'intermédiaire de franchisés indépendants.

Le Franchisé souhaite exploiter le concept commercial du Franchiseur en vertu des termes et conditions définis dans le présent contrat.

### **Article 1 : Objet du Contrat**

Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions selon lesquels le Franchiseur accorde au Franchisé le droit d'exploiter son concept commercial.

### **Article 2 : Droits et Obligations du Franchiseur**

**2.1 Licence de Franchise** Le Franchiseur accorde au Franchisé le droit d'utiliser la marque, le logo, le savoir-faire, et les méthodes de gestion.

**2.2 Formation et Assistance** Le Franchiseur fournira une formation initiale au Franchisé et un soutien continu en termes de marketing, de gestion, et de technique.

**2.3 Approvisionnement** Le Franchiseur s'engage à fournir les produits nécessaires à l'exploitation de la franchise aux conditions définies dans le contrat.

### **Article 3 : Droits et Obligations du Franchisé**

**3.1 Utilisation de la Marque** Le Franchisé utilisera la marque et le concept du Franchiseur exclusivement dans le cadre de la franchise.

**3.2 Respect des Normes** Le Franchisé s'engage à respecter les normes de qualité, de service, et de gestion définie par le Franchiseur.

**3.3 Rapports d'Activité** Le Franchisé fournira au Franchiseur des rapports réguliers sur l'activité commerciale, les ventes, et les performances financières.

**Article 4 : Territoire** Le Franchisé est autorisé à exploiter la franchise dans le territoire suivant : (Description du territoire géographique).

**Article 5 : Durée du Contrat** Le présent contrat est conclu pour une durée de (Durée en mois/années), à compter de la date de signature. Il pourra être renouvelé par accord écrit entre les Parties.

### **Article 6 : Conditions Financières**

**6.1 Droits d'Entrée** Le Franchisé paiera au Franchiseur des droits d'entrée de (Montant) à la signature du contrat.

**6.2 Redevances** Le Franchisé versera au Franchiseur une redevance mensuelle de (Montant ou pourcentage du chiffre d'affaires) pour l'utilisation de la marque et le soutien continu.

**6.3 Publicité** Le Franchisé contribuera au fonds de publicité commun à hauteur de (Montant ou pourcentage du chiffre d'affaires).

### **Article 7 : Égalité de Genre**

**7.1 Formation et Sensibilisation** : Il est crucial que toutes les parties prenantes, y compris les employés, les gestionnaires et les partenaires commerciaux, soient formées aux principes d'égalité de genre et de non-discrimination.

**7.2 Surveillance et Évaluation** : Les entreprises doivent mettre en place des systèmes de surveillance et d'évaluation pour s'assurer que les clauses d'égalité de genre sont respectées et mises en œuvre efficacement.

**7.3 Mécanismes de Recours :** Des mécanismes de recours clairs et accessibles doivent être établis pour permettre aux individus de signaler des violations des clauses d'égalité de genre et de discrimination.

**Article 8 :** Résiliation

**8.1 Résiliation par le Franchiseur** Le Franchiseur peut résilier le contrat en cas de manquement grave du Franchisé à ses obligations, après mise en demeure restée sans effet pendant (Délai en jours).

**8.2 Résiliation par le Franchisé** Le Franchisé peut résilier le contrat en cas de manquement grave du Franchiseur à ses obligations, après mise en demeure restée sans effet pendant (Délai en jours).

**Article 9 :** Confidentialité Les Parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations relatives au concept commercial, aux méthodes de gestion, et aux secrets commerciaux obtenues dans le cadre du présent contrat.

**Article 10 :** Clause de Non-Concurrence Pendant la durée du contrat et [Durée] après sa résiliation, le Franchisé s'engage à ne pas exploiter une entreprise concurrente ou similaire à celle du Franchiseur dans le territoire défini.

**Article 11 :** Force Majeure Les Parties ne pourront être tenues responsables en cas d'inexécution de leurs obligations résultant d'un événement de force majeure tel que défini par la législation en vigueur.

**Article 12 :** Résolution des Litiges En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les Parties s'engagent à tenter de le résoudre à l'amiable. À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du (Lieu).

**Article 13 :** Dispositions Générales

**13.1 Modification du Contrat** Toute modification du présent contrat doit faire l'objet d'un avenant signé par les deux Parties.

**13.2 Nullité Partielle** Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

**13.3 Droit Applicable** Le présent contrat est régi par le droit (pays).

**Fait à (Lieu), le (Date)**

Le Franchiseur

(Nom)

(Signature)

Le Franchisé

(Nom)

(Signature)